

DISCUSSION DELIB 23

Le Maire : « Questions ou commentaires ? Madame THIEFFINE, puis Madame COSTE. »

Madame THIEFFINE : « Alors bien sûr nous sommes favorables à la création de places en crèches. C'est plus que nous pensons que cette mission devrait relever du service public, donc de la Municipalité. On ne remet pas en cause du tout l'association Grandir et Apprendre, ses compétences, ni sous entendre que les enfants ne seraient moins gardés ou surveillés dans ce type de crèche mais il n'empêche que l'association sera décisionnaire, je pense notamment aux parents, les listes d'attente, comme est-ce que cela va se passer, ils devront s'inscrire dans les différentes structures. Quels regards la mairie peut porter alors sur cela ? Ça, c'est une première question. Est-ce que c'est courant une garantie d'emprunt pour une association et pourquoi déléguer tout en prenant un risque financier ? Pourquoi n'être pas entièrement maître de projet. »

Le Maire : « Il y avait une deuxième prise de parole, je crois, Madame COSTE. »

Madame COSTE : « Oui, courte sur un point précis. Pour tout vous dire c'est une fulgurance là. Je ne comprends pas l'accueil d'enfants de 10 semaines à 6 ans. Il me semble qu'il y a une scolarisation des enfants à l'école maternelle. Vous n'êtes pas sans ignorer le projet de jardin d'enfants et la suppression de l'école maternelle qui va derrière. C'est très spontané ce que je vous dis, je le vois arriver tout de suite et la colère me monte parce que je viens aussi de lire la plaquette qui vient d'être publiée cette semaine sur les jardins d'enfants qui est une bombe atomique dans le système éducatif français qui est une perle en Europe, qui annonce purement et simplement la suppression de l'école maternelle au profit des jardins d'enfants, donc des crèches, dans les locaux de la Municipalité adaptés à des enfants. Donc vous voyez ce que je veux dire, il n'y a pas 50 types de locaux adaptés à des enfants dans une Municipalité, il y a des écoles ou des crèches. Donc là je viens de le voir à l'instant, je ne vous cache pas.... Je n'ai pas travaillé plus que ça sur la question, franchement pourquoi 6 ans ? »

Madame DUMOULIN : « Si Monsieur le Maire le permet je vais vous répondre et je vais tout à fait vous rassurer, Madame COSTE, parce qu'en plus d'être une crèche, c'est une halte-garderie donc qui fonctionnera le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires et qui permet un accueil pour les mamans. Donc voilà, c'est aussi une halte-garderie. La crèche étant réservée aux.... (fin de cassette n° 1 face B)... donc ça n'a rien à voir avec ce que vous craigniez. Voilà, c'est simplement comme toutes nos structures qui sont mises, qui permettent... moi ma fille a fréquenté la halte-garderie jusqu'à l'âge de 6 ans. Je pense que ce sera suffisant pour vous rassurez. Ce n'est absolument pas prévu pour remplacer l'école maternelle, c'est plutôt permettre un accueil pour des enfants qui en ont besoin, en plus parfois de l'accueil de l'école maternelle, voire rendre service aux mamans qui vont, soit en cours d'alpha, qui ont besoin d'un entretien pour un travail, donc c'est vraiment une démarche de...et de l'enfant et d'aide aux femmes qui sont en difficulté dans leur parcours professionnel. »

Le Maire : « Monsieur MARIOJOULS voulait apporter un complément. »

Monsieur MARIOJOULS : « Je vous remercie de me donner la parole Monsieur le Maire. Ecoutez parce ce que je trouve que cette délibération est vraiment très, très intéressante par rapport à la question des services publics qui nous préoccupe tous, j'imagine, puisque là, nous ne sommes bien évidemment pas dans le cas qui est le cas polaire de la régie mais nous ne sommes pas non plus dans le cas de la délégation de service public. On est encore en deçà de la délégation de service public puisque là c'est une convention d'objectifs et de moyens qui est au principe d'un partenariat entre la Municipalité et une association. Donc moi je suis obligé de m'interroger sur ce que vous êtes en train de faire parce que là vous donnez une garantie d'emprunt à une association qui va emprunter pour aménager un bâtiment et qui va emprunter pour un coût de 783 841 €, 783 000 €, l'association emprunte pour 783 000 € pour aménager des locaux de crèche. »

Le Maire : « Non, 250 000 €. Avant dernier alinéa, 250 000 € d'emprunt. »

Madame DUMOULIN : « Il y a des financements, Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS : « D'accord. »

Madame DUMOULIN : « Il y a des financements au Conseil Général, donc il y a 250 000 € simplement qui sont financés. »

Monsieur MARIOJOULS : « Très bien, autant pour moi, donc il s'agit de garantie d'emprunt pour 250 000 €. Je retire ce que j'ai dit. Je poursuis néanmoins mon raisonnement si vous le voulez bien. Ce local qui est mis à disposition de la Ville auprès de l'association résume l'activité de la Municipalité par rapport à sa politique de Petite Enfance en matière de crèches puisque tout le reste, le montage, la demande d'agrément, le financement, l'encaissement, l'inscription auprès de la crèche, c'est elle qui les gère ce n'est plus la Municipalité. Alors on a eu un débat sur cette question en commission, débat fort intéressant, je suis bien d'accord et la réponse qui m'a été apportée, je vous engage à y réfléchir, parce que moi je suis assez sensible à ce que vous dites, vous m'avez dit oui mais l'important c'est quoi, l'important c'est le contrôle. Alors après tout, oui dans les services publics l'important c'est le contrôle. Est-ce que les citoyens contrôlent ou non les services qui leur sont rendus ? Moi, ça me va très bien sauf que là le contrôle il est externalisé, il est externalisé auprès de qui ? Il est externalisé auprès d'une institution très particulière, la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales. Alors inutile de vous dire, je ne sais si vous êtes au courant mais je pense quand même que vous êtes au courant, qu'aujourd'hui les services de la CAF sont complètement débordés par rapport aux missions qui leur sont dévolues. Je n'imagine pas un seul instant que la CAF fasse sérieusement un travail de contrôle sur un élément décisif dans une ville comme la nôtre qui est la politique de la Petite Enfance. Donc, on va s'abstenir par rapport à cette délibération parce que là je pense que vous êtes en train de dérapier. Oui, oui je le dis comme je le pense, je pense que la question des services publics est trop sérieuse pour être laissée à des associations dans n'importe quelles conditions. Il faut absolument que la Municipalité garde la main sur ce genre de services. Ce qu'a dit Madame COSTE, ce n'est pas quelque chose qui est sans rapport, on a lu un certain nombre de prises de positions sur cette question là. Il y a un véritable danger. Donc moi je souhaiterais bien, je comprends bien que l'on ne peut pas mettre du service public partout, je suis bien d'accord, mais justement vous faites de la politique, donc il y a des choix à faire, dans notre ville tout ce qui est petite

enfance et tout ce qui est éducation, doit être prioritaire, donc vous devez garder la main complète sur cette question là. Par conséquent, il y a une demande énorme, donc on ne peut pas voter contre cette délibération mais on va s'abstenir parce que les conditions dans lesquelles vous mettez en place cette opération ne nous satisfont pas du tout. »

Le Maire : « Merci, Monsieur MARIOJOULS. Alors je dois dire que je suis assez d'accord avec vous nous faisons de la politique et donc on fait des choix et nous avons fait le choix de prendre justement cette formule, cette formule dont je rappelle, permettra également de travailler dans le domaine de l'insertion et de la formation professionnelle au bénéfice de personnes qui des fois sont en horaires tout à fait décalés, en horaire de travail tout à fait décalé, et que le choix que l'on a fait c'est d'avoir plusieurs types de structures pour répondre à plusieurs besoins. Le tout dans un choix politique extrêmement clair qui est celui d'une augmentation du nombre de berceaux et je rappelle ici ce que j'ai déjà rappelé il y a peu de temps, c'est que le nombre de berceaux, depuis 15 ans, a augmenté de plus de 50 %. Madame THIEFFINE nous avons déjà du fonctionnement avec des associations PICOTI-PICOTA, par exemple, qui fonctionne de façon tout à fait satisfaisante et nous aurons des fonctionnements qui seront en grande proximité pour pouvoir continuer à apporter tout à la fois le meilleur service et également le plus grand nombre de berceaux à l'ensemble des habitants. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »